

Projet associatif



Pouvoir d'agir, pouvoir d'innover





Avant-propos

Marie H  l  ne Chautard, Pr  sidente de l'Adapei 49

Pour une association comme l'Adapei 49, parentale et gestionnaire, un Projet Associatif Global (PAG) est un guide essentiel qui oriente son d  veloppement et ses actions dans le respect de ses valeurs et de ses missions prioritaires : l'accompagnement adapt   aux besoins et aux aspirations des personnes en situation de handicap, dans des   tablissements, des services et dispositifs, la d  fense de leurs droits de citoyens, de citoyennes.

Ce nouveau PAG a   t   construit avec le soutien du CREAI Pays de la Loire , au plus pr  s du pr  c  dent, dans une d  marche participative qui a associ   les familles, les professionnels et bien entendu les personnes accompagn  es. Leurs contributions ont   t   recueillies dans des enqu  tes en ligne, des   changes organis  s dans les   tablissements, les CVS et au cours d'une journ  e de s  minaire, le 25 novembre 2024, intitul  e « Construisons ensemble notre projet 2025 – 2029 ». Parall  lement, un comit   de pilotage et des r  unions du Bureau de l'association ont particip   au suivi et    l'enrichissement de ces diff  rentes   tapes d'approche.*

Le choix a   t   fait de rester dans la continuit   des trois axes du PAG pr  c  dent, d'en ajouter un sur le d  veloppement durable et de resserrer nos orientations autour de ces 4 axes prioritaires tout en veillant    ce que l'ensemble soit lisible, accessible    tous : un PAG consensuel qui parle    tous, qui ait du sens pour tous.

Il sera bien   videmment traduit en Facile    Lire et    Comprendre (FALC).

A pr  sent,    nous toutes et tous de veiller au respect de ce nouveau PAG et de le faire vivre !

* CREAI : Centre R  gional d'  tudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vuln  rabilit  

Projet Associatif Global (PAG) 2025 - 2029

R  daction : pr  sidente, directeur g  n  ral, membres du COPIL PAG et professionnels du CREAI.

Impression : support imprim   en interne par l'Adapei 49 en 250 exemplaires papier

Mise en ligne sur le site Internet de l'Adapei 49 en juin 2025

   Adapei 49, Unapei, Flaticon, Unsplash, Canva, Mathieu G  non - D  partement de Maine-et-Loire

Sommaire

Présentation de l'association

Notre histoire	5
Les valeurs et principes qui nous guident	6
Nos missions	8
Les personnes accompagnées	9
Notre organisation : six pôles d'activité	10
La gouvernance associative	12
Le bilan du projet associatif 2019 - 2023	15

Nos orientations pour les 5 ans à venir

- Axe 1** Une association militante, résistante, œuvrant pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap et la transformation sociétale.
20
- Axe 2** Une association ancrée dans la qualité de l'accompagnement, qui soutient l'autodétermination des personnes en situation de handicap et l'engagement des professionnels.
21 à 22
- Axe 3** Une association innovante, agile, impliquée dans différents environnements et auprès des acteurs sur les territoires.
23 à 24
- Axe 4** Une association responsable, préoccupée par son impact social et environnemental.
25

Annexes

Glossaire des sigles	27
Nos services, dispositifs et établissements	28
Une démarche participative	31
Le suivi du projet associatif	31

Présentation de l'association



Notre histoire	5
Les valeurs et principes qui nous guident	6
Nos missions	8
Les personnes accompagnées	10
Notre organisation : 6 pôles d'activité	12
La gouvernance associative	14
Le bilan du projet associatif 2019 - 2023	16

Notre histoire

Le 22 juin 1959



Adapei 49

L'Adapei 49, nommée « Les Papillons blancs », a été créée à Cholet. Elle est née de l'initiative de parents d'enfants handicapés pour lesquels aucune solution n'était proposée. Elle se dénomme aujourd'hui « Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales ».

Dans les années 60...

La première phase de développement est centrée sur la création d'établissements pour enfants et adolescents.

Les parents mettent en place alors des alternatives à l'absence de scolarisation pour les jeunes déficients intellectuels.



À partir des années 1980...

Ces créations sont suivies de l'ouverture d'établissements de travail et d'hébergement pour les adultes en situation de handicap dans les différents territoires du département. Au fur et à mesure des années, l'association étend ses champs d'action en proposant un ensemble de dispositifs adaptés aux besoins de chacun et notamment en matière de formation, d'accompagnement à domicile, mais aussi en faveur de l'accès aux activités sportives, de loisirs et de vacances.



Au terme du projet associatif 2019 - 2023...

L'Adapei 49 propose une offre à visée inclusive grâce à une dynamique de transformation et d'innovation permettant :

- Le développement de fonctions et de prestations d'appui ressource vers les partenaires et acteurs du milieu ordinaire : PARH 49, EAAF, DASE, EMAS, UEMA et UEEA.
- La consolidation des pôles ESAT et EA grâce aux reprises d'entreprises adaptées et d'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT).
- La mise en œuvre de réponses d'habitat avec des propositions diversifiées : Habitats Inclusifs (HI), Service d'Accueil de Jour Externalisé (SAJE).
- Le renforcement du positionnement territorial et partenarial en faveur des parcours.



Les valeurs et principes qui nous guident

L'Adapei 49 revendique son appartenance au mouvement associatif parental et militant. Ainsi l'association défend les droits des personnes en situation de handicap et s'inscrit également dans la lutte contre l'exclusion à travers la promotion d'une société solidaire et inclusive.

Gestionnaire d'établissements, de services et dispositifs dans le champ du handicap, l'Adapei 49 œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap et leur permet d'accéder à un accompagnement de qualité. Elle accompagne les personnes sans discrimination liée aux origines, au genre, à la religion, ou à tout autre motif interdit par la loi.

Ses actions s'inscrivent dans une dynamique de missions d'intérêt général confiées, pour l'essentiel, par les pouvoirs publics, l'État et les collectivités locales. Son fonctionnement s'intègre dans une démarche à but non lucratif. Tous les produits dégagés par l'association sont destinés au développement de ses missions.

L'Adapei 49 conduit l'ensemble de ses actions dans le respect des valeurs et des missions telles que définies dans ses statuts. Leur déclinaison dans les dispositifs, établissements et services s'appuie sur :

- Une culture de la bientraitance. La prévention et la lutte contre la maltraitance.
- La promotion de l'autodétermination et du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.
- Le respect du principe de subsidiarité qui préconise le recours aux solutions les plus proches possibles du droit commun.
- La prise en compte des aidants.
- Des parcours personnalisés, avec des réponses adaptées de qualité.
- Une offre de services diversifiée et tournée vers l'inclusion dans la cité.
- L'inscription sur les territoires et le partenariat interassociatif.

Les principes d'accompagnement explicités dans les projets de pôles, eux-mêmes déclinés en projet d'établissement, de service, voire de dispositif, s'appuient sur les repères partagés suivants :



Qualité de l'accompagnement

- L'association garantit la qualité des prestations proposées aux personnes handicapées. Elle porte la qualité de vie au travail des ouvriers d'EA, des travailleurs d'ESAT et de l'ensemble des professionnels.
- L'association définit et déploie sa stratégie en matière de promotion de la bientraitance et de prévention des risques de maltraitance et de violence.
- La continuité de l'accompagnement est garantie tout au long du parcours de l'enfance à l'âge adulte à travers une dynamique partenariale sur les territoires.
- Le travail pluridisciplinaire s'appuyant sur l'évaluation multidimensionnelle est au centre d'une dynamique de travail collective au plus près des besoins et habitudes de vie des personnes handicapées.
- La mobilisation de l'environnement et la recherche de complémentarités avec toutes les ressources identifiées sur les territoires favorisent la construction de réponses ajustées aux besoins identifiés.
- L'accompagnement s'appuie sur la qualité de la relation qui s'instaure dans un rapport de confiance.



Défense des droits

- La personne handicapée bénéficie de l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à toute personne humaine et de l'accompagnement garantissant leur effectivité. Elle remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.
- Elle est soutenue dans son accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté à travers une démarche de valorisation de ses capacités et de respect de ses particularités.
- Elle accède à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire grâce à un accompagnement adapté et respectueux de sa situation de vulnérabilité.
- Elle est actrice de son projet personnalisé d'accompagnement, coconstruit avec les professionnels et en associant son entourage, selon son souhait et ses capacités à exprimer ses attentes.



Solidarité et engagement

- L'association s'engage au service des personnes handicapées dans le cadre d'un projet de société solidaire et humaniste qui implique le militantisme des bénévoles et le professionnalisme des salariés.
- Elle favorise la solidarité au sein de l'association dans la recherche de solutions adaptées pour les personnes handicapées.
- Elle favorise la solidarité entre les personnes handicapées, les parents et les professionnels.
- Elle soutient l'esprit d'entraide, de rencontre et d'échange entre les familles.



Respect et valorisation de la personne

- Toute personne handicapée a droit au respect absolu et inconditionnel, quels que soient ses atouts et ses difficultés, sa singularité, ses choix..., au-delà du handicap.
- Le respect de la personne et l'engagement auprès d'elle constituent les fondements d'un accompagnement de qualité qui n'a de sens que traversé par une indispensable humanité. Ces principes se traduisent par des conduites bienveillantes soutenues par la démarche de réflexion éthique et à la hauteur des recommandations de bonnes pratiques.
- Toute personne a droit à un accompagnement basé sur une écoute bienveillante et à une approche globale dans le respect des différences au sein d'une organisation qui respecte son rythme et ses habitudes de vie.
- Tout accompagnement s'inscrit dans une démarche d'autodétermination qui vise le développement et la préservation de l'autonomie de la personne. Il met l'accent sur ses forces et les conditions de vie favorables à la réussite et à la continuité de son parcours.
- L'association favorise le développement des capacités des personnes handicapées vers une vie la plus autonome possible en respectant leurs spécificités et capacités. Elle favorise les mises en situation pour révéler les possibles et poursuivre les objectifs fixés, au-delà des difficultés.

Nos missions

Notre affiliation à Unapei

L'Adapei 49 est affiliée à l'Unapei, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis. Elle en partage les valeurs et les combats.

L'Unapei est un mouvement associatif parental militant qui allie la force de l'expertise des personnes handicapées, des familles et celle des professionnels, au service d'une ambition : « Pour une société solidaire et inclusive ».

Depuis 60 ans, le mouvement Unapei agit en permanence auprès des élus et des pouvoirs publics pour défendre et élargir les droits des personnes handicapées. L'Unapei insiste également pour que chaque personne handicapée puisse vivre avec et parmi les autres dans le respect de sa différence et de son libre arbitre.

L'Adapei 49 est représentée dans le conseil d'administration et le bureau de l'Unapei Pays de la Loire. Ses membres, administrateurs et professionnels, participent aux actions et événements organisés par l'Unapei (séminaires, congrès, webinaires...). Par ailleurs elle bénéficie d'informations et de soutien par l'accès à l'espace de partage du réseau.

Nos missions générales

L'Adapei 49 lutte activement en faveur de la défense et de la promotion des intérêts matériels et moraux des personnes handicapées et de leurs familles (cf. statuts de l'Unapei adoptés en 2015).

L'association inscrit son action sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire dans un mouvement régional et national de familles et d'amis concernés par le handicap.

Mobilisée autour de la reconnaissance des personnes handicapées, elle a pour missions :



ACCOMPAGNER

les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie et leurs familles



DÉFENDRE

leurs droits à l'éducation, au travail, aux loisirs, à la culture, à une vie autonome



MILITER

pour une société inclusive, solidaire et respectueuse des différences

L'association reconnaît à la personne en situation de handicap mental :

« le droit de se construire, d'affirmer ses choix, de déterminer son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel. »

Les personnes accompagnées

Notre accompagnement

L'association accompagne des enfants, adolescents et adultes qui présentent :

- des Troubles du NeuroDéveloppement (TND) incluant notamment le Trouble du Développement Intellectuel (TDI) et les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), avec handicaps associés ou non,
- et / ou des troubles psychiques, avec handicaps associés ou non.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les TND sont caractérisés par des difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives) telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages.

En France, plus de 50 % des personnes ayant un trouble du neurodéveloppement ont un second TND et d'autres maladies associées sont fréquentes : épilepsie, troubles gastro-intestinaux, pathologies cardio-vasculaires, pathologies de la vision et de l'audition, troubles du sommeil, troubles du comportement alimentaire, troubles anxieux et dépression.

source : <https://handicap.gouv.fr>

En raison de ces spécificités, mais aussi du fait d'environnements non accessibles ou défavorables, ces personnes rencontrent des empêchements dans leur vie quotidienne. Ces empêchements peuvent affecter leur qualité de vie, leur santé, leur capacité à interagir avec leur milieu, à accéder à des services ou à participer pleinement à la société.

L'Adapei 49 est clairement engagée dans la prise en compte spécifique des besoins qui caractérisent ces situations de handicap à travers son offre d'accompagnement diversifiée et le soutien aux compétences des professionnels.

Cette offre d'accompagnement prend en considération les besoins de l'environnement social et familial de la personne en situation de handicap.



635

Enfants et adolescents
accompagnés



1023

Adultes accompagnés

Notre organisation

Six pôles d'activité :



Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins (ISAS)

IME / SESSAD / PCPE / UEMA / UEEA/ EMAS / ULIS / DASE / EAAF

Un pôle d'activité centré sur l'accompagnement éducatif, les apprentissages scolaires et préprofessionnels, les savoir-être et les besoins en santé.



Habitat, Accompagnement et Soins (HAS)

FH / FV / FAM / SAVS / SAMSAH / ACCUEIL DE JOUR / HABITAT INCLUSIF SAJE / EMARS

Un pôle d'activité centré sur l'habitat, l'accompagnement à la vie quotidienne, le soin, « le prendre soin » et les activités créatives.



Travail protégé

ESAT (esatco Anjou)

Un pôle d'activité centré sur le travail comme outil de développement de compétences et facteur d'implication citoyenne.



Travail adapté

EA (Odéa)

Un pôle d'activité centré sur l'emploi, l'accès à un métier et à un parcours professionnel évolutif.



Formation et Accompagnement Professionnel (FAP)

ADAPEI FORMATION / APIC'S / TRANSITION'S

Un pôle d'activité centré sur l'orientation professionnelle, l'élaboration d'un projet professionnel, le développement de connaissances et la préparation à l'emploi.



Sports, Loisirs et Vacances adaptés

ESCA'L

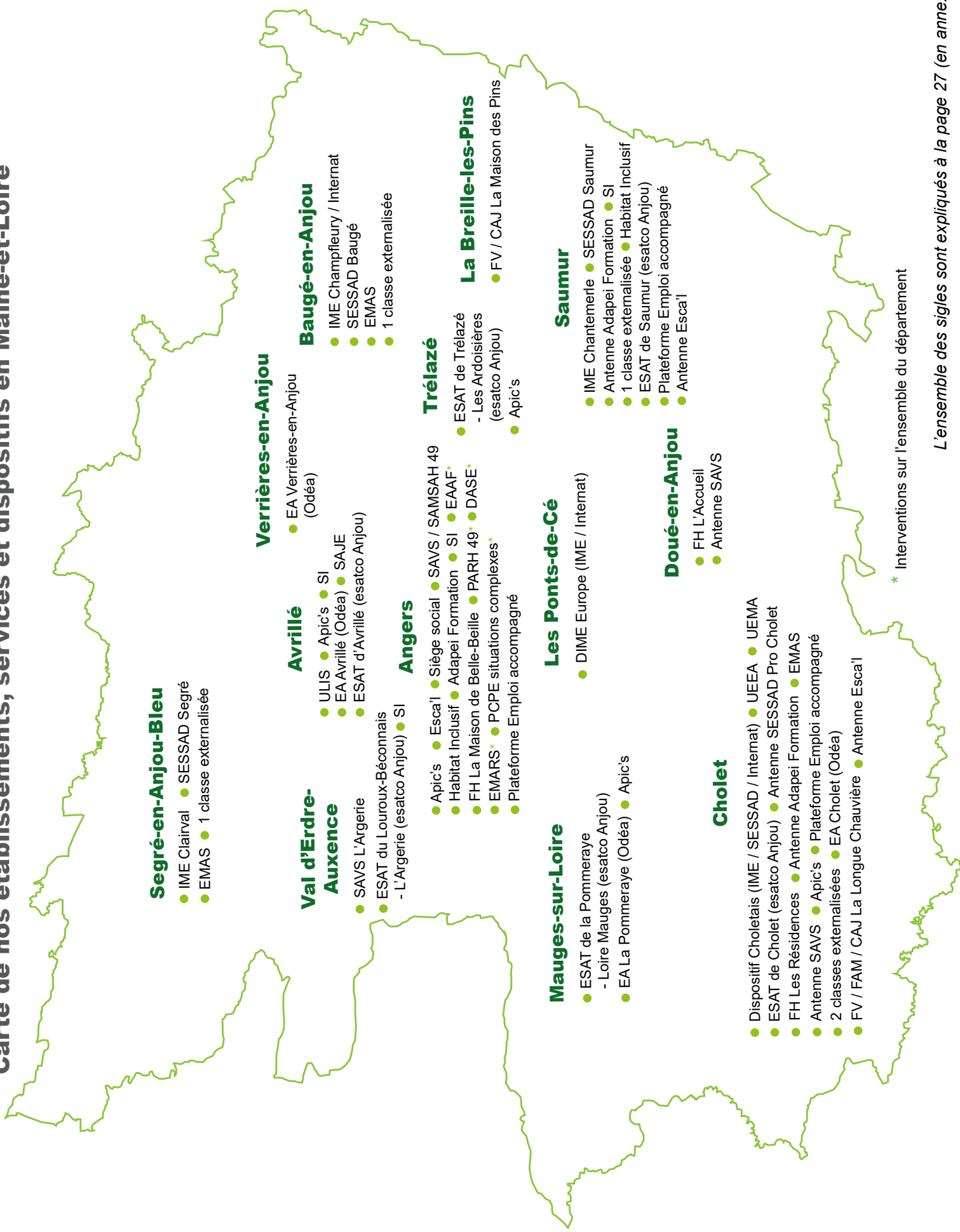
Un pôle d'activité centré sur l'accès à des temps de détente et de développement personnel.



PARH 49

Un service d'accompagnement pour les familles et professionnels des structures d'accueil de l'enfant, des loisirs et des sports.

Carte de nos établissements, services et dispositifs en Maine-et-Loire



* Interventions sur l'ensemble du département

L'ensemble des sigles sont expliqués à la page 27 (en annexe).

La gouvernance associative

Dans le cadre de la responsabilité sociétale des organisations, la gouvernance est définie comme « le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs », selon la norme ISO 26000 - Responsabilité sociétale.

La gouvernance associative animée par l'appartenance au mouvement parental (Unapei) et inscrite dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), permet d'assurer la conduite, la gestion et le fonctionnement de l'Adapei 49 au service des personnes en situation de handicap.

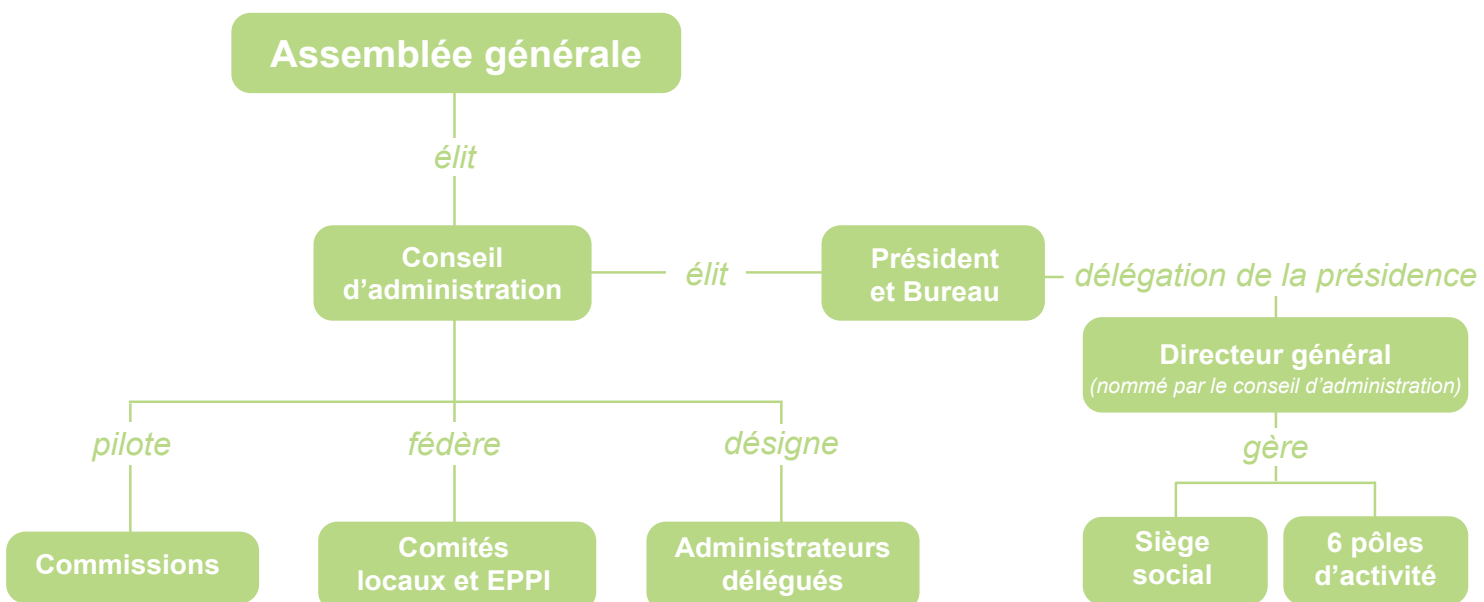
Elle se définit selon les principes ci-dessous :

- Existence de règles de fonctionnement formelles (statuts, règlement de fonctionnement, projet associatif, chartes, notes d'orientation),
- Représentation équilibrée des membres de l'association (parité femmes/hommes, territoires, caractéristiques sociologiques),
- Organisation de la séparation des pouvoirs (notamment exécutif-gestion/politique-contrôle) et des régulations pouvoirs/contre-pouvoirs,
- Réflexion sur la contribution des différentes parties prenantes à des instances associatives (intégration au conseil d'administration et aux commissions de personnes accompagnées, de professionnels...),
- Transparence et qualité de l'information,
- Implication au cœur des territoires,
- Qualité des emplois.

En accord avec la philosophie de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, l'Adapei 49 fera annuellement un rapport sur sa gouvernance lors de son assemblée générale.

L'association a procédé à la révision de ses statuts et de son règlement intérieur associatif.

Organisation de l'association



Les instances associatives en place au sein de l'Adapei 49, sont sous l'autorité du président :



Assemblée Générale (AG)

Elle approuve les rapports de l'année précédente, les orientations pour l'année suivante et elle pourvoit au renouvellement des administrateurs.



Conseil d'Administration (CA)

Il est compétent pour l'ensemble des décisions, hormis ce qui relève de l'assemblée générale.



Bureau

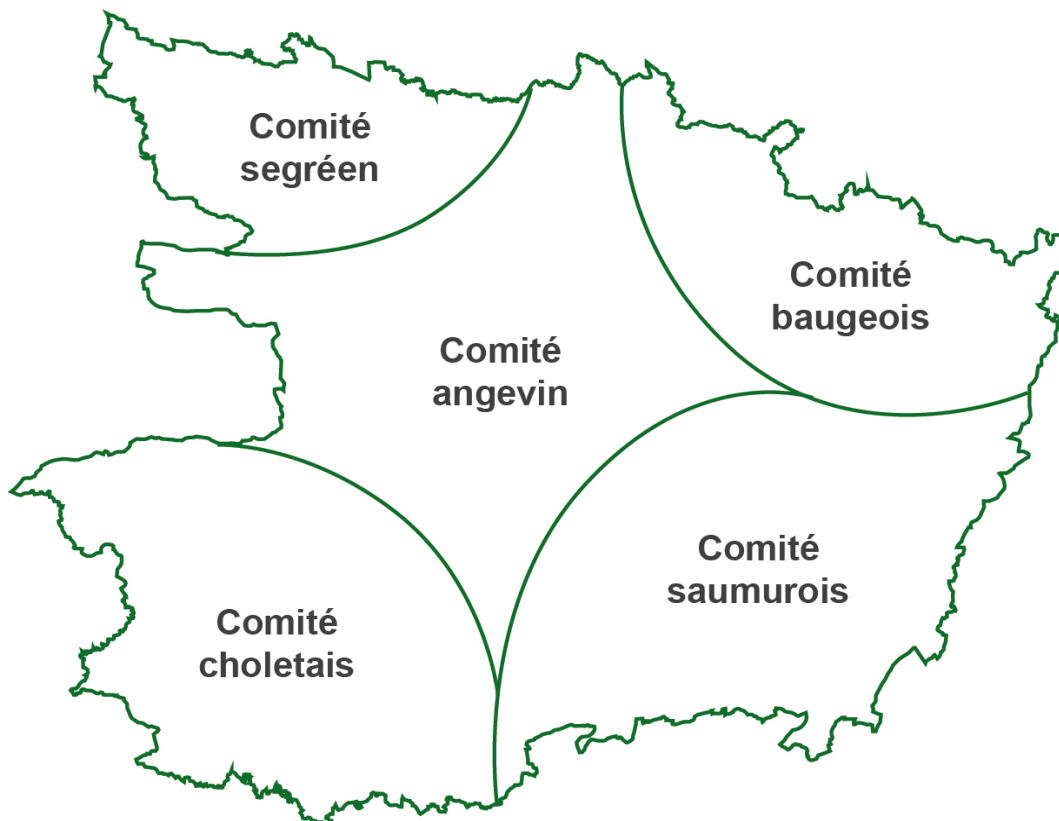
Il prépare les travaux du conseil d'administration, met en œuvre ses décisions et débat de points d'actualité.

Comités locaux : *investir les territoires*

L'Adapei 49 est organisée en représentations territoriales pour :

- favoriser la proximité avec les familles,
- coopérer avec les autres acteurs du territoire : élus locaux, responsables économiques, commissions d'accessibilité...

Les comités locaux sont chargés d'animer la vie associative locale.



Commissions et groupes de travail : *concerter et développer*

Les commissions et groupes de travail ont pour objet :

- d'animer des réflexions thématiques ou sectorielles,
- de préparer des dossiers à destination du conseil d'administration.

Elles se distinguent selon leur objet et leur périmètre :

- Commissions pôles d'activités : enfance, formation / insertion, ESAT, habitat, EA, Esca'l.
- Commissions transversales : admission et parcours des personnes accueillies, évaluation/qualité, communication, projet d'établissement / outils loi 2002-2, finances.
- Commissions spécifiques : commission suivi de l'action associative, commission « prospectives, stratégie associative et politique patrimoniale », commissions de pôle ISAS, HAS, FAP, sports loisirs et vacances adaptés, ESAT, EA, commission Ressources Humaines, commission finances, commission Evaluation Qualité, commission communication, commission santé interassociative.

Elles peuvent être composées uniquement d'administrateurs, de bénévoles ou de professionnels ou bien être mixtes et/ou réunir des représentants de chacune des parties prenantes.

Siège social : *piloter et soutenir*

Le siège social soutient la politique associative et décline les décisions et orientations arrêtées par le conseil d'administration et le bureau de l'Adapei 49. Ses services mettent en œuvre les obligations légales et réglementaires et soutiennent les services et établissements accueillant les personnes en situation de handicap en matière de : ressources humaines, comptabilité et gestion, systèmes d'information, secrétariat, communication, qualité et patrimoine.

Ses services contrôlent la mise en œuvre des orientations associatives et obligations qui s'imposent aux établissements, services et dispositifs.

Instances professionnelles : *construire et gérer*



Instances paritaires : *dialoguer*



Comité Social et Économique (CSE)

Il est l'espace central du dialogue social avec les élus du personnel.
Il implique les professionnels dans les enjeux associatifs.

Le bilan du projet associatif 2019 - 2023



Le bilan des 3 axes du précédent projet associatif a fait l'objet d'une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes sous différentes modalités et a permis :

- De conforter pour une grande part les précédentes orientations associatives clés afin de garantir la continuité et la cohérence de la politique associative. Il s'agira pour l'association de renforcer le pilotage de ces orientations en prenant en compte les nouveaux éléments du contexte et de la politique du handicap tournée vers la transformation de l'offre et la transition inclusive.
- D'acter la nécessité de piloter le suivi du futur projet associatif dans la perspective de mieux en communiquer les avancées auprès des parties prenantes. En effet, le bilan fait apparaître des enjeux en matière de partage d'informations et de réflexions à même de soutenir la dynamique de projet ainsi que la participation.
- D'identifier clairement les 3 priorités partagées entre les parties prenantes consultées et qui constitueront un cap pour le projet 2025 - 2029 :
 1. Garantir l'accès aux soins, aux services de santé, à la vie intime, affective et sexuelle.
 2. Développer de nouvelles modalités d'accompagnement, d'habitat et de répit pour un parcours fluide selon les étapes de vie.
 3. Faire valoir les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Nos principales réalisations 2019 - 2024 :

- Développement de la communication associative : diffusion du magazine Regards Croisés, création des brochures des nouveaux dispositifs, déploiement de la communication de la marque commerciale esatco Anjou, développement des réseaux sociaux, mise en place des campagnes de communication de l'Unapei, livret d'accueil de l'Adapei 49 à destination des familles...
- Structuration de la boîte à outils bénévolat.
- Participation à la création de nouveaux dispositifs, pour valoriser l'expertise et être reconnu en tant que fonction ressource pour les acteurs du milieu ordinaire : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des jeunes (EMAS), Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Élèves (DASE), Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux (EAAF), Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49 (PARH 49).
- Création de l'Équipe Mobile d'Appui / Ressources en Santé (EMARS).
- Participation à plusieurs appels à candidatures pour transformer et adapter l'offre médico-sociale : création de la PlateForme d'accompagnement et de Répit des Aidants de personnes en situation de Handicap (PFRA-H), installation de la communauté 360 du Maine-et-Loire, Dispositif Emploi Accompagné (DEAcc 49).
- Diversification des modes de fonctionnement des ESSMS existants : passage en dispositif intégré pour les IME et SESSAD, mise en place du décret de transformation des ESAT, développement de différents modes d'habitat, création d'Unités d'Enseignement Maternelle et Élémentaire Autisme (UEMA et UEEA) à Cholet pour scolariser des enfants avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).
- Renforcement qualitatif des accompagnements proposés : formation des professionnels aux spécificités des publics accueillis et aux notions de parcours et d'autodétermination, création d'une Équipe d'Appui et de Coordination (EAC) TSA.
- Renforcement de l'accompagnement des situations complexes avec l'augmentation des capacités du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE).
- Développement des agences d'intérim : Coopératives ETTIC et UP' Intérim.
- Reprises d'un ESAT, d'une EA et d'un SAVS.
- Extension du SESSAD Apic's de 30 à 40 places.
- Création du Service Insertion (SI) : accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire de travail.



Des familles bénévoles et des personnes accompagnées lors de l'Opération brioches



Des professionnels de l'EA d'Avrillé (Odéa)

Nos orientations pour les 5 ans à venir



Axe 1	20
Axe 2	21
Axe 3	23
Axe 4	25

Nos orientations

Les orientations associatives ont été arrêtées à l'issue d'un processus participatif permettant à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de deux enjeux majeurs pour ce projet :

1. Assumer la continuité et la cohérence des choix politiques contenus dans les précédentes orientations et réaffirmer les principes qui nous animent.
2. Engager des ajustements et initier de nouvelles voies en réponse aux défis actuels et à venir.

Les orientations retenues collectivement s'inscrivent dans les 4 axes conduits par l'association pour servir sa mission et donner du sens aux actions de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la faire vivre et se développer. Elles constituent donc un guide pour toutes les parties prenantes, quelles que soient leurs places et modalités d'action, et une opportunité d'interroger les besoins nouveaux et l'organisation nécessaire pour y répondre.

LES 4 AXES



AXE 1

Une association militante, résistante, œuvrant pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap et la transformation sociétale



AXE 2

Une association ancrée dans la qualité de l'accompagnement, qui soutient l'autodétermination des personnes en situation de handicap et l'engagement des professionnels



AXE 3

Une association innovante, agile, impliquée dans différents environnements et auprès des acteurs sur les territoires



AXE 4

Une association responsable, préoccupée par son impact social et environnemental



Axe 1

Une association militante, résistante, œuvrant pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap et la transformation sociétale

Orientations

1. Mobiliser collectivement les acteurs publics et des territoires pour étendre les droits des personnes en situation de handicap et les rendre effectifs.
2. Sensibiliser la société civile au handicap et promouvoir les spécificités du handicap mental et psychique.
3. Défendre le modèle associatif parental et renforcer l'action militante.

Principales actions et feuille de route

Dès 2025 :

- Cartographier les représentations locales et inventorier les interlocuteurs par territoire.
- Communiquer sur le modèle associatif parental en interne dès l'intégration du professionnel.
- Développer l'inclusion et l'ouverture de nos établissements dans le respect des personnes et de leurs choix.
- Rechercher un parrain ou une marraine afin de promouvoir les actions de l'association.

De 2025 à 2029 :

- Amplifier le lien vers les élus locaux et acteurs politiques en leur proposant de prendre part à des activités concrètes de nos établissements, services et dispositifs. Mobiliser les familles, personnes accompagnées et professionnels lors de la venue d'élus.
- Poursuivre l'engagement auprès de l'Unapei.
- Poursuivre notre implication dans la sensibilisation des professionnels du secteur sanitaire.
- Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse et multiplier les actions intergénérationnelles.
- Investir les événements locaux, culturels et sportifs.



Axe 2

Une association ancrée dans la qualité de l'accompagnement, qui soutient l'autodétermination des personnes en situation de handicap et l'engagement des professionnels

Orientations

1. Encourager le pouvoir d'agir des personnes accompagnées dans toutes les étapes du parcours et spécifiquement en donnant à chacune d'elle des moyens pour communiquer.
2. Cultiver la coopération entre personnes accompagnées, familles et professionnels, et valoriser les expertises réciproques.
3. Renforcer l'attractivité, développer les compétences et soutenir les parcours professionnels.

Principales actions et feuille de route

Dès 2025 :

- Veiller au développement de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) et à la mise en œuvre de moyens de compensation.
- Veiller au déploiement du Facile À Lire et à Comprendre (FALC) afin de faciliter la compréhension des personnes accompagnées.
- Formaliser un parcours d'accueil et d'intégration pour les nouveaux professionnels.
- Mobiliser la formation au service des orientations associatives.

En 2026 :

- Soutenir des initiatives d'autoreprésentation avec l'appui des adultes en situation de handicap du groupe EPPI.
- Se rapprocher de l'association Nous Aussi dans une perspective d'ouvrir une antenne.
- Mettre en œuvre un intranet pour les professionnels.
- Formaliser une charte managériale permettant un socle commun de repères éthiques et déontologiques.

De 2025 à 2029 :

- Sensibiliser et former les personnes, les familles et les professionnels à l'autodétermination et au pouvoir d'agir.
- Favoriser les formations croisées entre professionnels et familles.
- Installer des temps annuels de partage et de réflexion commune sur des thématiques clés : CAA, FALC, VIAS, avancée en âge et les transitions d'âge.
- Structurer un espace et des modalités de médiation en lien avec la gestion des plaintes et des réclamations.
- Développer la communication des actions en ressources humaines en interne, puis en externe grâce aux réseaux sociaux.
- Encourager la mobilité professionnelle à travers une meilleure connaissance des sites et métiers via une semaine de la découverte.



Un travailleur de l'ESAT de la Pommeraye - Loire Mauges (esatco Anjou)



Axe 3

Une association innovante, agile, impliquée dans différents environnements et auprès des acteurs sur les territoires

Orientations

1. Soutenir les parcours de vie, répondre aux besoins et s'adapter aux spécificités des territoires à travers une offre souple et diversifiée permettant l'expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement.
2. Conforter la place de l'association dans les réseaux collaboratifs.

Principales actions et feuille de route

Dès 2025 :

- Poursuivre le passage d'une logique de places à une logique de parcours par la transition des établissements et services en dispositifs intégrés.
- Proposer notre expertise FALC et des sensibilisations au handicap.
- Participer à rendre les lieux accessibles aux personnes en situation de handicap mental et psychique (S3A : Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité).

En 2026 :

- Organiser un séminaire associatif consacré à l'évolution de l'organisation de l'association au service des parcours et au regard de l'évolution des besoins (santé, âges clés, vulnérabilités associées...).
- Développer l'offre d'accompagnement vers l'habitat.
- Formaliser une offre de formation au handicap vers les acteurs du milieu ordinaire et de la formation professionnelle.

De 2027 à 2029 :

- Dresser des scénarios d'organisation de l'accueil et du parcours.
- Développer les accompagnements hybrides : à la carte, temps partiel, en passerelle, quel que soit l'âge de la personne ou l'étape du parcours.
- Développer l'offre de répit pour les proches et familles.
- Étendre l'offre de l'Équipe Mobile d'Appui / Ressources en Santé (EMARS).
- Renforcer la présence de l'association dans les conseils d'administration des établissements de formation du secteur des vulnérabilités et favoriser l'intervention des professionnels.
- Solliciter et former les personnes accompagnées pour qu'elles soient en mesure de sensibiliser / participer à la co-formation des étudiants des secteurs médico-social, social et sanitaire.
- Soutenir la participation bénévole des personnes accompagnées.



Une personne accompagnée par le SAMSAH d'Angers



Axe 4

Une association responsable, préoccupée par son impact social et environnemental

Orientations

1. Porter la démarche de réflexion éthique dans les différents espaces de l'association.
2. Contribuer au développement durable et mener une politique RSO affirmée, pragmatique, qui associe chacun au bénéfice de tous.

Principales actions et feuille de route

Dès 2025 :

Éthique :

- Établir l'état des lieux des initiatives au sein de l'association.
- Capitaliser sur le retour d'expérience du pôle HAS.
- Inscription du pôle ISAS dans le programme Défi Handicap.

Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) :

- Mener une revue des pratiques mises en place par nos partenaires privilégiés.
- Réaliser une autoévaluation RSO afin d'identifier les enjeux prioritaires.
- Rédiger une stratégie RSO et la communiquer au plus grand nombre.

En 2026 :

- Créer un groupe de travail sur les modalités d'organisation d'un espace éthique associatif.
- Définir et communiquer le plan d'engagements RSO et les priorités (flotte de véhicules, mobilités, QVT, bâtiments...).

De 2027 à 2029 :

- Essaimer les bonnes pratiques issues des expérimentations des pôles HAS et ISAS.
- Réaliser la fresque du climat dans l'ensemble des services / établissements.
- Finaliser la démarche préparatoire à une certification et / ou une labellisation RSO porteuse de sens pour l'Adapei 49.
- Certifier / labelliser notre démarche RSO.

Annexes



Annexe 1 - Glossaire des sigles	27
Annexe 2 - Nos services, dispositifs et établissements ..	28
Annexe 3 - Une démarche participative	31
Annexe 4 - Le suivi du projet associatif	31

Annexe 1 - Glossaire des sigles

AG : Assemblée Générale

APIC'S : Agir Pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire : dispositif des Adapei des Pays de La Loire pour un accompagnement professionnel et social des jeunes adultes en situation d'amendement CRETON (avec une orientation ESAT)

CA : Conseil d'Administration

CAA : Communication Alternative et Améliorée

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations

CSE : Comité Social et Économique

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DASE : Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Élèves

DEAcc 49 : Dispositif Emploi Accompagné

EA : Entreprise Adaptée

EAAF : Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux

EAC : Équipe d'Appui et de Coordination

EMARS : Équipe Mobile d'Appui Ressources en Santé

EMAS : Équipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation

EPPI : Échange Participation Partage Idées : conseil consultatif des personnes accompagnées dans les services et établissements de l'Adapei 49

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ESSMS : Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux

FALC : Facile À Lire et à Comprendre

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FV : Foyer de Vie

HAS : Habitat, Accompagnement et Soins

HI : Habitat Inclusif

IME : Institut Médico-Éducatif

ISAS : Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins

PAG : Projet Associatif Global

PARH 49 : Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFRA-H : PlateForme d'accompagnement et de Répét des Aidants de personnes en situation de Handicap

QVT : Qualité de Vie au Travail

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

SAJE : Service d'Accompagnement de Jour Externalisé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

SI : Service Insertion

TDI : Troubles du Développement Intellectuel

TND : Troubles du NeuroDéveloppement

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme

UEEA : Unité d'Enseignement en Élémentaire pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UNAPEI : Union nationale des associations des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis. Elle se décline au niveau régional : Unapei Pays de La Loire

VIAS : Vie Intime, Affective et Sexuelle

S3A : Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité

Annexe 2 - Nos services, dispositifs et établissements

PÔLE INCLUSION SCOLAIRE, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS (ISAS)

TERRITOIRE ANGEVIN

DIME Europe (semi-internat)

Tél : 02 41 44 80 08

54 avenue de l'Europe
49130 Les Ponts-de-Cé**ULIS Médico-Sociale** | Tél : 02 41 21 01 30Lycée Paul Émile Victor
101 rue des roses - 49234 Avrillé**Internat Trémur** (foyer)

Tél : 02 41 45 90 57

6 rue Joseph Guicheteau
49610 Mûrs-Érigné

DISPOSITIF CHOLETAIS

IME La Rivière (internat)

Tél : 02 41 62 02 62

18 rue du Champ Noir - 49300 Cholet

IME Bordage Fontaine

Tél : 02 41 49 17 17

2 rue des Écureuils - 49300 Cholet

EMAS | Tél : 06 64 82 20 53

rue des Ruisseaux - 49300 Cholet

SESSAD Cholet | Tél : 02 41 71 92 22

59 rue René Barjot - 49300 Cholet

SESSAD Pro | Tél : 02 41 64 00 01

48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

UEMA | Tél : 02 41 36 84 46

3 rue des Orfèvres - 49300 Cholet

UEEA | Tél : 07 57 87 30 02École Jules Verne
Avenue Mocrat - 49300 Cholet

TERRITOIRE BAUGEOIS

IME Champfleury (internat)

Tél : 02 41 89 20 49

2 chemin de Rigné - 49150 Baugé-en-Anjou

EMAS | Tél : 02 41 82 59 63

2 chemin de Rigné - 49150 Baugé-en-Anjou

SESSAD Baugé | Tél : 02 41 82 59 63

2 chemin de Rigné - 49150 Baugé-en-Anjou

TERRITOIRE SAUMUROIS

IME Chantemerle | Tél : 02 41 50 10 46

2 rue Léonce Malécot - 49400 Saumur

SESSAD Saumur | Tél : 02 41 50 10 46

110 ruelle à l'Ane - 49400 Saumur

TERRITOIRE SEGRÉEN

IME Clairval | Tél : 02 41 92 15 959 rue du Champ de Foire
49500 Segré-en-Anjou Bleu**SESSAD Segré** | Tél : 02 41 92 31 0012 allée des Chênes
49500 Segré-en-Anjou Bleu**EMAS** | Tél : 07 71 87 64 0612 allée des Chênes
49500 Segré-en-Anjou Bleu

TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

DASE / EAAF / PCPE

126 rue Saint Léonard - 49100 Angers

PÔLE HABITAT, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS (HAS)

TERRITOIRE ANGEVIN

Habitat inclusif | Tél : 02 41 36 84 47
Résidences Les Pléiades
9 rue Henri Bergson - 49000 Angers

FH La Maison de Belle-Beille
Tél : 02 41 73 11 66
2 place du Chanoine Ballu - 49000 Angers

SAJE | Tél : 02 41 80 90 67
35-37-39 rue Maurice Mailfert
49240 Avrillé

SAVS Angers | Tél : 02 41 22 00 95
1 square des Jonchères
49000 Angers

SAVS L'Argerie | Tél : 02 41 22 00 95
3 rue du Stade S Laurent
Le Louroux-Béconnais
49370 Val d'Erdre-Auxence

TERRITOIRE CHOLETAIS

CAJ / FAM / FV La Longue Chauvière
Tél : 02 41 71 08 00
3 rue des Poneys - 49300 Cholet

FH Les Résidences
Tél : 02 41 49 45 40
1 allée des Hirondelles - 49300 Cholet

SAVS Cholet | Tél : 02 41 49 45 40
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

TERRITOIRE SAUMUROIS

CAJ / FV La Maison des Pins
Tél : 02 41 52 87 84
3 rue des Loges - 49390 La Breille-les-Pins

FH L'Accueil | Tél : 02 41 59 74 94
159 rue de l'Hôpital - 49700 Doué-en-Anjou

Habitat inclusif | Tél : 02 41 59 74 94
Les Résidences des Jardins Verts
110 rue de l'Île Neuve - 49400 Saumur

SAVS Saumur et Doué-en-Anjou
Tél : 02 41 59 74 94
159 rue de l'Hôpital - 49700 Doué-en-Anjou

TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

EMARS / SAMSAH | Tél : 02 41 22 00 95
1 square des Jonchères - 49000 Angers

PÔLE SPORTS, LOISIRS ET VACANCES ADAPTÉS

Esca'I | Tél : 02 41 22 06 70
La Cité - 58 Boulevard du Doyenné - 49100 Angers

PARH 49 | Tél : 06 36 48 70 40
La Cité - 58 Boulevard du Doyenné - 49100 Angers

Antenne Esca'I
Loisirs jeunes / adultes : 06 17 92 11 54
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

PÔLE FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL (FAP)

Adapei Formation | Tél : 02 41 88 63 27
12 bis rue de l'Asile Saint Joseph - 49000 Angers

Antenne Apic's | Tél : 02 41 75 94 86
5 rue René Barthélémy - 49240 Avrillé

Apic's / Plateforme Emploi accompagné 49 / Service Insertion | Tél : 02 41 75 94 86
12 bis rue de l'Asile Saint Joseph - 49000 Angers

Antenne Adapei Formation / Apic's | Tél : 02 41 75 94 86
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

Antenne Adapei Formation | Tél : 02 41 88 63 27
5 quai Comte Lair - 49400 Saumur

PÔLE ESAT (esatco Anjou)

ESAT d'Avrillé | Tél : 02 41 21 11 57
8 rue René Descartes (ZI Les Landes II)
49240 Avrillé

ESAT de Cholet | Tél : 02 41 58 19 21
8 rue de Sablé
49300 Cholet

ESAT du Louroux-Béconnais - L'Argerie
Tél : 02 41 77 23 60
12 L'Argerie - Le Louroux-Béconnais
49370 Val d'Erdre-Auxence

ESAT de Trélazé - Les Ardoisières
Tél : 02 41 69 11 59
4 rue du Rocher (ZI de l'Aubinière)
49800 Trélazé

ESAT de la Pommeraye - Loire Mauges
Tél : 02 41 77 84 40
9 allée Jean Monnet - La Pommeraye
49620 Mauges-sur-Loire

ESAT de Saumur | Tél : 02 41 67 85 92
161 rue des Pâtureaux (ZA Ecoparc)
49400 Saumur

PÔLE EA (Odéa)

EA d'Avrillé | Tél : 02 41 21 11 41
7 rue Paul Langevin (ZI La Croix Cadeau) - 49240 Avrillé

EA de Cholet | Tél : 02 41 29 50 70
4 rue du Mans - 49300 Cholet

EA de La Pommeraye | Tél : 02 41 77 74 69
11 avenue des Lilas - La Pommeraye - 49620 Mauges-sur-Loire

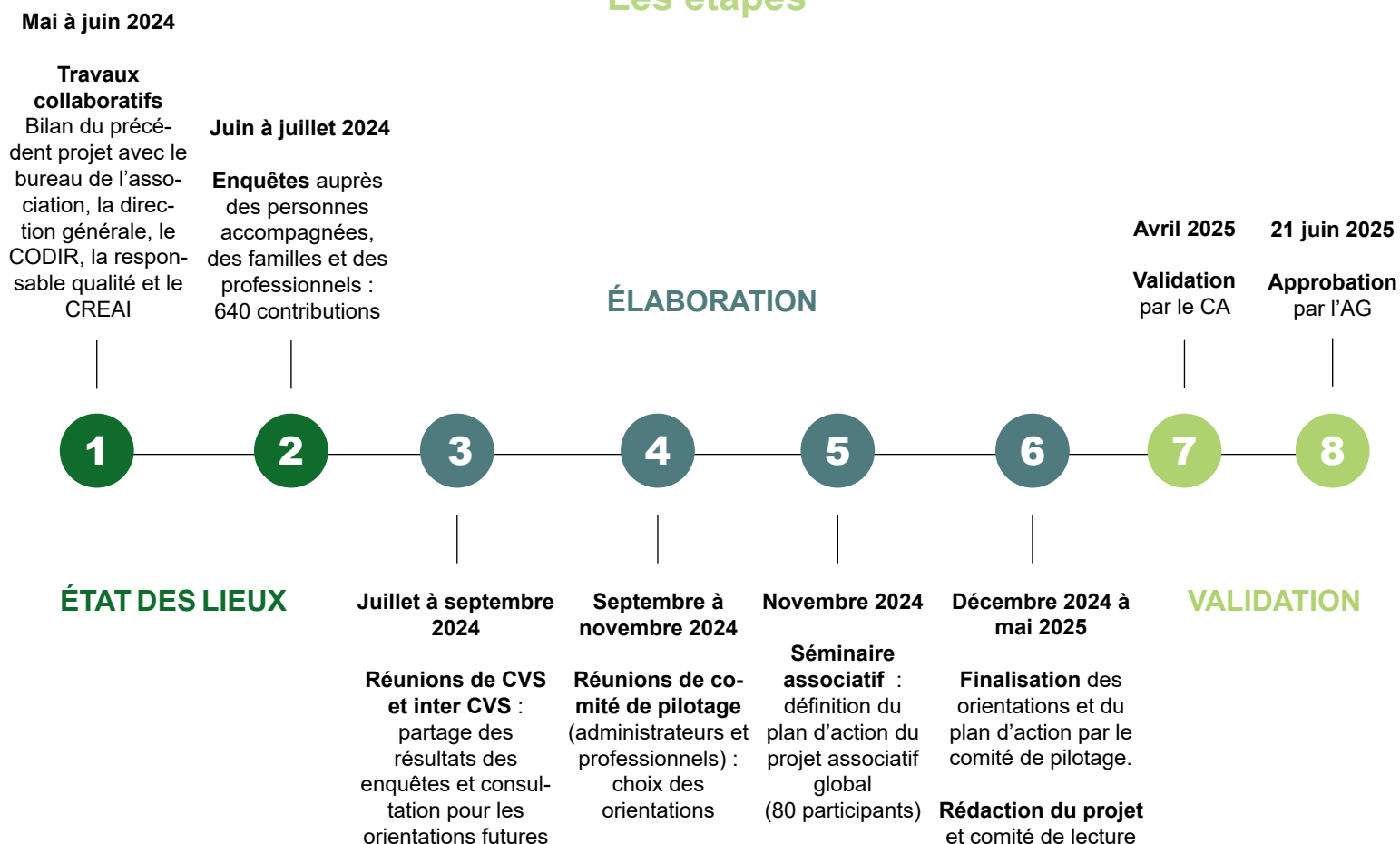
EA de Verrières-en-Anjou | Tél : 02 41 43 05 06
27 boulevard de la Chanterie - 49480 Verrières-en-Anjou

Annexe 3 - Une démarche participative

L'actualisation du projet associatif s'est appuyée sur une démarche associant les différentes parties prenantes de l'association dans un contexte de changement de direction générale et de bilan du précédent projet. Ce bilan prenait par ailleurs en compte les résultats de l'évaluation de la qualité des établissements et services gérés par l'association.

Cette volonté associative d'impliquer chacun a trouvé écho pour chacune des étapes structurant l'actualisation du projet associatif.

Les étapes



Annexe 4 - Le suivi du projet associatif

Le Projet Associatif Global (PAG) 2025 - 2029 se décline en 4 axes et 10 orientations. Les actions fixées dans la feuille de route seront évaluées annuellement :

- La direction générale rendra compte de l'état d'avancement du projet associatif qui sera présenté aux instances associatives (bureau et conseil d'administration).
- Une synthèse sera présentée lors de l'assemblée générale.
- L'avancement du projet associatif sera présenté au Comité Social et Économique (CSE).
- Une information sera adressée aux professionnels.
- Les CVS seront destinataires d'une information adaptée.



**Association départementale de parents et
amis de personnes handicapées mentales**

Siège social

126 rue Saint Léonard - BP 71 857
49018 Angers cedex 01

Téléphone : 02 41 68 98 50
Mail : contact@adapei49.asso.fr



www.adapei49.asso.fr

